



REGLEMENT ANIMATION TOUR DES MINI POTS

Parce que vous êtes leur modèle, ils veulent tout faire comme vous....

Comme les grands, les enfants promèneront leur dossard en partant et arrivant sous l'arche de l'évènement, arpentant des chemins et mono traces avec un passage les semelles dans l'eau.

INSCRIPTION :

Gratuite, uniquement sur place le jour de la course.
Les enfants devront posséder l'autorisation parentale.

EQUIPEMENT :

Tenue de sport et chaussures adaptées à la course sur chemin.

DESCRIPTION :

Les enfants évolueront sur un parcours balisé de 900 mètres autour de l'aire de départ, encadré par des bénévoles. Cette épreuve sera non chronométrée.

Les enfants seront répartis en deux catégories selon leur âge :

Un tour 900m/ 4 m D+ : 2018, 2017, 2016, 2015 et 2014

Deux tours 1800m / 8m D+ : 2013, 2012, 2011 et 2010

SECURITE :

Pour être clairement identifiables, les enfants devront porter obligatoirement le dossard fourni par l'organisation.

DROIT A L'IMAGE :

En inscrivant leur enfant à la course, les parents autorisent les organisateurs à publier sur leurs différents moyens de communications, les photographies de leur enfant prises le jour de la course.

RECOMPENSE : Un cadeau à l'inscription sera donné à chaque enfant.

RAVITAILLEMENT : A la fin de leur course, les enfants auront accès au ravitaillement commun aux courses des adultes.

DEROULEMENT :

- De 8h à 10h : Inscription, retrait des dossards et contrôle des autorisations parentales au niveau des tables de retrait des dossards des courses adultes.
- De 10h à 13h45 : Inscription, retrait des dossards et contrôle des autorisations parentales au niveau de la garderie.
- 14h : Rassemblement au niveau de la garderie.
- 14h20 : Échauffement
- 14h30 : Départ des enfants nés de 2014 à 2018 (un tour)
- 14h35 : Départ des enfants nés de 2010 à 2013 (deux tours)
- 14h40 : Récupération des enfants par leurs parents ou tuteurs sous l'arche d'arrivée ou retour à la garderie (pour les enfants dont les parents sont encore sur les parcours).

PARCOURS :

